



Rapport annuel 2021

De la Commission Locale de l'Eau du bassin de l'Oudon

Préambule

Le présent rapport annuel d'activités permet au Comité de bassin Loire-Bretagne, aux collectivités et aux acteurs locaux d'avoir une vision annuelle concernant l'état d'avancement des travaux et des orientations de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), ainsi que les résultats et perspectives de la gestion des eaux sur le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.).

La trame du rapport annuel est commune à l'ensemble des S.A.G.E. du bassin Loire-Bretagne. Elle est néanmoins adaptée pour tenir compte du fonctionnement propre de la C.L.E. Oudon et des actions spécifiques qu'elle mène, notamment en matière d'évaluation.

Sommaire

1. PRESENTATION DU S.A.G.E. ET RAPPEL DU CONTEXTE	5
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE	5
1.2. DATES ESSENTIELLES	7
1.3. ENJEUX IDENTIFIES DANS LE S.A.G.E. REVISE	8
1.4. CONSTITUTION DE LA C.L.E.	8
1.5. PRESENTATION DE L'ORGANISATION	9
1.5.1. STRUCTURE PORTEUSE	9
1.5.2. COMMISSION LOCALE DE L'EAU	10
1.5.3. CELLULE D'ANIMATION	11
2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA C.L.E.	12
2.1. LES REUNIONS ORGANISEES PAR LA C.L.E.	12
2.2. DOSSIERS EXAMINES POUR AVIS	12
2.3. SUIVI DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	12
2.4. REGLE DE GESTION DES OUVRAGES DE VANNAGE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'OUDON	13
2.5. INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES DES ZONES HUMIDES	13
2.6. MISE EN ŒUVRE DE LA DISPOSITION DU S.A.G.E. CONCERNANT LES ELEMENTS STRATEGIQUES DU BOCAGE POUR LA GESTION DE L'EAU	14
2.7. INVENTAIRE COMPLEMENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET DU BOCAGE DANS LE CADRE DU PLUI D'ANJOU BLEU COMMUNAUTE	15
2.8. GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU – ELABORATION D'UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (P.T.G.E.)	15
2.9. PROJET REGIONAL LIFE REVERS'EAU	16
2.10. AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LE PRESIDENT OU LA CELLULE D'ANIMATION	16
3. MISE EN ŒUVRE DU S.A.G.E.	17
3.1. TABLEAU DE SYNTHESE LISTANT L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS DU S.A.G.E.	17
3.2. CONTRAT TERRITORIAL « EAU » MULTITHEMATIQUE 2020-2022	17
4. ACTIONS DE COMMUNICATION	18
4.1. SITE INTERNET	18
4.2. NEWSLETTER « INF'EAU OUDON WEB »	18
4.3. MISE A JOUR ET PUBLICATION DE LA PAGE FACEBOOK	19
4.4. JOURNEE MONDIALE DE L'EAU FETEE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'OUDON	19

5. ÉVALUATION ET VALORISATION DES RESULTATS	20
5.1. ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION DU S.A.G.E.	20
5.2. RESEAU DE POINTS DE MESURES ET PROTOCOLE DE SUIVI	20
5.3. ÉVALUATION DU S.A.G.E. – MODERNISATION DE LA VALORISATION DE LA DONNEE PAR LA MISE EN PLACE D'UN LOGICIEL DE GESTION DES DONNEES ET D'UN OBSERVATOIRE DE L'EAU	20
5.4. ÉTAT DES EAUX ET SUIVI DES INDICATEURS DU S.A.G.E.	21
6. BUDGET ET FINANCEMENT	22
7. ANALYSE – BILAN – PERSPECTIVES	23
7.1. ANALYSE DE L'ACTIVITE DE L'ANNEE	23
7.2. PERSPECTIVES A MOYEN TERME	23

Liste des annexes :

- annexe 0 : carte du bassin versant et état des masses d'eau en 2017
- annexe 1 : liste des réunions organisées par la C.L.E. - année 2021
- annexe 2 : liste des réunions auxquelles la C.L.E. a été invitée à participer en 2021
- annexe 3 : liste des dossiers soumis pour avis et liste des déclarations (récépissés/oppositions)
- annexe 4 : état d'avancement de la mise en œuvre des dispositions du S.A.G.E. 2014
- annexe 5 : Réseau d'analyses et protocoles de suivi
- annexe 6 : état des eaux et évolution des indicateurs de l'aménagement et de la gestion des eaux sur le bassin versant de l'Oudon
- annexe 7 : carte et tableaux financiers du contrat territorial 2020-2022
- annexe 8 : compte rendu du Comité de pilotage 2021 de suivi de la règle des vannages
- annexe 9 : feuille de route de la C.L.E. et programme d'actions

1. Présentation du S.A.G.E. et rappel du contexte

1.1. Présentation du territoire

Le bassin versant de l'Oudon est à cheval sur le sud-ouest du département de la Mayenne et le nord-ouest du Maine-et-Loire. Les départements de la Loire-Atlantique et de l'Ille-et-Vilaine ne sont concernés que marginalement.

L'Oudon traverse le bassin du nord au-sud et comporte une dizaine d'affluents principaux. Il prend sa source à la Gravelle et se jette dans la rivière Mayenne au Lion d'Angers et à Grez Neuville.

À partir de la ville de Segré, la rivière Oudon fait partie du domaine public fluvial et est navigable.

La population du bassin versant représente environ 90 000 habitants.

Le bassin de l'Oudon est à dominante rurale.

Le paysage administratif a fortement évolué entre 2016 et 2019 avec la réforme des collectivités territoriales. En conséquence, l'arrêté de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux a été actualisé en 2016, 2017, 2018 et 2019 (cf. chapitre 1.2.).

Cf. carte page suivante – carte du bassin versant de l'Oudon et communes incluses dans le périmètre.

Cf. annexe 0 – carte du bassin versant et état des masses d'eau en 2017.

SAGE de l'Oudon : Structures administratives au 1er janvier 2020



Légende

- Limite du bassin versant de l'Oudon
- Affluents principaux
- - - Limites régionales
- L'OUDON
- Domaine public navigable
- - - Limites départementales

Commission locale de Eau IGN 2004© - BD Carto© - Licences 2004/CUDX/0702
Reproduction et diffusion interdites - Ggis - Avril 2019

1.2. Dates essentielles

Engagement de la révision du S.A.G.E. Oudon et de la concertation préalable

17 juin 2021 —

Révision du S.A.G.E.

Engagement de l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion quantitative de l'Eau.

Arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°39 renouvelant la composition de la Commission Locale de l'Eau, modifié par Arrêté DIDD-BPEF-2021 n°333 du 26 novembre 2021.

23 février 2021 —

Arrêté préfectoral DIDD/2014 n°2014008-0003 révisant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon.

8 janvier 2014 —

Révision du S.A.G.E.

2010 —

Arrêté préfectoral D3-2003 n°658 approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon.

4 septembre 2003 —

Élaboration du SAGE

Arrêté préfectoral D3-97 n°1119 créant la Commission Locale de l'Eau.

3 décembre 1997 —

Arrêté inter-préfectoral D3.97 n°723 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon, modifié par Arrêté DIDD-BPEF-2019 n°216 du 26 juillet 2019.

31 juillet 1997 —

Mise en œuvre du S.A.G.E.

1.3. Enjeux identifiés dans le S.A.G.E. révisé

Enjeu A : Stabiliser le taux d'auto-apvisionnement en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales (nitrates, phytosanitaires, ...)

Enjeu B : Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

Enjeu C : Gestion quantitative des périodes d'étiage

Enjeu D : Limiter les effets dommageables des inondations

Enjeu E : Reconnaître et gérer les zones humides, le bocage, les plans d'eau et les aménagements fonciers de façon positive pour l'eau

Enjeu F : Mettre en cohérence la gestion de l'eau et les politiques publiques du bassin de l'Oudon



1.4. Constitution de la C.L.E.

La Commission Locale de l'Eau est une instance de concertation créée par le Préfet à l'échelle du bassin versant pour élaborer, réviser et suivre l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) (Art. L212-4 du Code de l'Environnement).

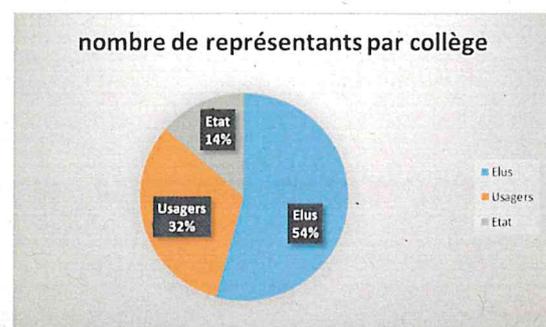
Le Préfet chargé de suivre pour le compte de l'État le S.A.G.E. du bassin versant de l'Oudon est le Préfet de Maine et Loire.

La Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon a été créée en décembre 1997.

En 2020 une demande a été faite auprès du Préfet pour faire coïncider le renouvellement du mandat de la C.L.E. (prévu en décembre 2021) avec le renouvellement du mandat des élus municipaux et communautaires (en mars 2020). La démarche a abouti avec l'accord unanime des membres du collège des usagers. Malheureusement le contexte sanitaire lié à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a décalé les résultats des élections municipales et le renouvellement de la C.L.E. a été arrêté au début de l'année 2021. Sa composition a été renouvelée par Arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°39 du 23 février 2021, modifié par Arrêté DIDD-BPEF-2021 n°333 du 26 novembre 2021.

En novembre 2021, la C.L.E. comprend 59 membres répartis comme suit :

- 32 membres représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, des établissements publics locaux,
- 19 membres représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées,
- 8 membres représentants de l'État et de ses établissements publics intéressés.



1.5.2. Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau a fixé son organisation dans un règlement intérieur adopté en 2017.

La C.L.E. est globalement structurée de la manière suivante :

- La C.L.E. plénière,
- Le Bureau,
- L'exécutif (réunion du Président et des Vice-présidents).

Suite au renouvellement de la C.L.E. en 2021, l'installation s'est déroulée le 18 mars 2021.

Ont été élus :

		Mandat	Attributions à la C.L.E.
Président	Louis MICHEL	Vice-président de Laval Agglomération Vice-président du Syndicat du bassin de l'Oudon en charge de la gestion quantitative et des inondations	Présidence du bureau et de la C.L.E. Relations extérieures (avec Région, Départements, A.E.L.B., comité de bassin,... avec suivi des dossiers S.D.A.G.E., LIFE Revers'eau,...) Révision du S.A.G.E. et élaboration du P.T.G.E.
1 ^{er} Vice-président	Pierrick GILLES	Représentant le Syndicat du bassin de l'Oudon Maire de St Michel de la Roë	Binôme avec M Michel sur la révision du S.A.G.E. et l'élaboration du P.T.G.E.
2 ^{ème} Vice-président	Joël RONCIN	Conseiller municipal de Segré-en-Anjou Bleu Vice-président du Syndicat du bassin de l'Oudon en charge des milieux aquatiques	Thématiques émergentes (perturbateurs endocriniens, ...) Milieux aquatiques Révision du PLUi d'ABC (avec inventaires des zones humides et du bocage)
3 ^{ème} Vice-président	Gérard JALLU	Adjoint au Maire de Loiron-Ruillé	Sensibilisation, communication et évaluation
4 ^{ème} Vice-président Et en charge des pollutions non agricoles	Olivier ROUSSEZ	Maire délégué de Pouancé Vice-président du Syndicat du bassin de l'Oudon en charge de la Verzée et de l'Argos	Avis sur les dossiers Révision du PLUi d'ABC (avec inventaires des zones humides et du bocage)

1.5.3. Cellule d'animation

L'équipe d'animation de la Commission Locale de l'Eau représente en 2021 environ 2,2 E.T.P. Les missions de communication, de l'évaluation et de l'information géographique sont mutualisées avec le Syndicat du bassin de l'Oudon. En outre, la C.L.E. s'appuie sur les agents techniques du syndicat du bassin de l'Oudon pour l'expertise nécessaire à ses missions.



Journée de partage – septembre 2021

L'année a été marquée par les évènements suivants :

- Agent en arrêt une partie de l'année,
- Recrutement d'un apprenti de niveau master 1 dans le cadre de la nouvelle feuille de route du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau.

Poste occupé	Nombre d'ETP
Animatrice de la Commission Locale de l'Eau	0,70
Finances, comptabilité et subventions	0,20
Accueil, secrétariat et ressources humaines	0,25
Ingénieur en charge de la communication, de l'évaluation et de l'information géographique	0,88
Apprenti projets de territoire	0,17
ETP totaux	2,20
ETP techniques	1,75

2. Présentation des activités de la C.L.E.

2.1. Les réunions organisées par la C.L.E.

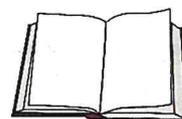
La liste des réunions et les ordres du jour figurent en annexe 1.



Réunion du groupe de travail P.T.G.E. le 30 novembre 2021

2.2. Dossiers examinés pour avis

La liste des dossiers pour lesquels l'avis de la C.L.E. ou du Président a été sollicité ainsi que le résumé des avis figurent en annexe 3 avec la liste des récépissés des déclarations.



13 dossiers ont été analysés par la cellule d'animation et le bureau de la C.L.E. en 2021.

2.3. Suivi de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau

L'objectif principal de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau est, pour l'Agence de l'eau, la C.L.E. et sa structure porteuse, de construire une vision partagée, d'une part, de l'élaboration, de la mise à jour et de la mise en œuvre du S.A.G.E., et, d'autre part, du programme de travail de la C.L.E. (les missions de chacun, les priorités d'actions, les pistes de mutualisation et les modalités de suivi) pour une période de 6 ans.

La feuille de route contribue ainsi à la mise en cohérence des divers dispositifs en œuvre sur le territoire (articulation entre S.A.G.E. et contrat(s) territorial(riaux) (CT) par exemple). Elle est construite par la C.L.E., la structure porteuse et la cellule d'animation, chacun en ce qui les concernent. Elle sert de référence à l'instruction des demandes d'aide financière annuelles et ponctuelles à l'Agence de l'eau.

La feuille de route a été validée par les membres de la C.L.E. en réunion plénière du 30 septembre 2019. Elle a été modifiée le 6 mars 2020 afin d'inscrire l'élaboration d'un P.T.G.E. (projet de territoire pour la gestion de l'eau) en parallèle de la révision du S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Cf. Annexe 9.

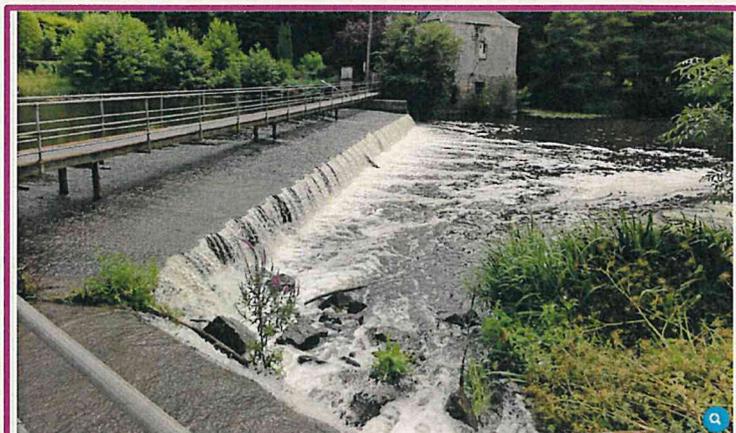
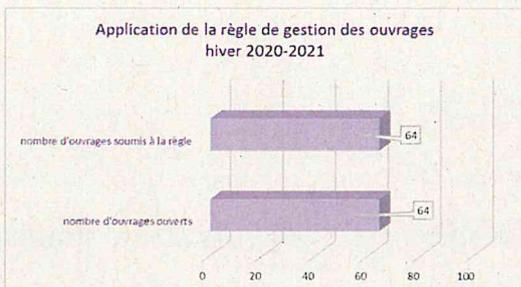
2.4. Règle de gestion des ouvrages de vannage sur le bassin versant de l'Oudon

La règle de gestion a pour objet la gestion coordonnée de l'ensemble des ouvrages de vannages sur le bassin versant de l'Oudon compatible avec les objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau et les usages. Elle permet la libre circulation de l'eau, des sédiments et des espèces entre les mois de novembre et mars.

Le comité de pilotage s'est réuni le 12 novembre 2020 pour faire le bilan de la mise en œuvre de la règle pendant l'hiver 2020-2021 et préparer la saison hivernale 2021-2022.

Cf. compte rendu de la réunion en annexe 8.

Les vannes ont été ouvertes à partir du 8 décembre 2020 jusqu'au 4 mars 2021.



23 Manoeuvre des vannages : fermeture

fév Entre le 22 février et le 4 mars 2021, les ouvrages en rivières (vannes et clapets) seront fermés de manière coordonnée et progressive sur l'Oudon et ses principaux affluents.

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon et les propriétaires gestionnaires d'ouvrages de vannages sont concernés par l'application du règlement du S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Le calendrier des manoeuvres est disponible ci-dessous. La liste des ouvrages concernés figure au règlement du S.A.G.E.

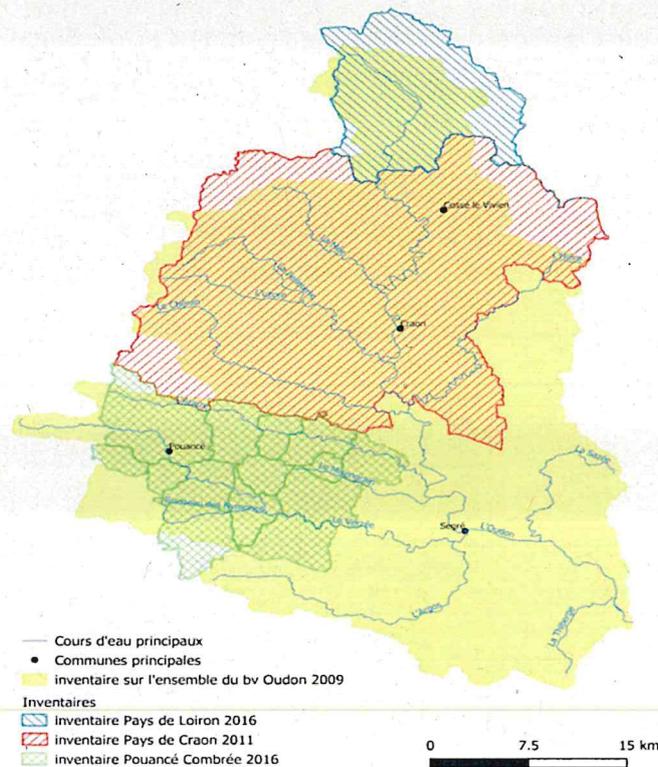
Publication sur le site www.bvoudon.fr

2.5. Inventaires complémentaires des zones humides

La Commission Locale de l'Eau a réalisé un inventaire des zones humides en 2009. La disposition E-35 du S.A.G.E. demande la réalisation d'inventaires complémentaires dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme. La carte ci-dessous présente un état des inventaires complémentaires de zones humides réalisés.

La Commission Locale de l'Eau a été sollicité en 2020 par Anjou Bleu Communauté pour la réalisation de l'inventaire complémentaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. La C.L.E. a accepté cette prise en charge (cf. chapitre 2.7.).

Localisation des inventaires zones humides sur le bassin versant de l'Oudon



2.6. Mise en œuvre de la disposition du S.A.G.E. concernant les éléments stratégiques du bocage pour la gestion de l'eau

La Commission Locale de l'Eau a pris connaissance en 2019 du travail réalisé par les Chambres d'agriculture pour le repérage des éléments stratégiques du bocage contre l'écoulement des eaux et l'érosion des sols (disposition n°E-41). La méthode consiste à un croisement de données géographiques, elle avait été testée préalablement sur quelques communes.

Le rendu peut être valorisé auprès des collectivités en charge des documents d'urbanisme ainsi que dans le cadre de la révision du S.A.G.E.



Ce travail a fait débat au moment de sa présentation à la C.L.E., notamment sur l'intérêt de déterminer le rôle stratégique des haies pour la gestion de l'eau, sachant que la haie est aussi utile à la biodiversité, au paysage,... Il avait donc été demandé de cadrer l'utilisation des données.

Le bureau a réexaminé ce dossier lors de sa réunion du 16 octobre 2020. Si des orientations sont prises dans le cadre du S.A.G.E. (disposition ou règle), il faut identifier la haie. Ce travail reste donc utile et nécessaire dans la perspective de la révision du S.A.G.E. Par contre les membres ont appelé à la vigilance en cas de transmission dans le cadre des documents d'urbanisme.

La Commission Locale de l'Eau a décidé de prendre en charge l'inventaire complémentaire du bocage dans le cadre du futur P.L.U.i (plan local d'urbanisme intercommunal) d'Anjou Bleu Communauté.

2.7. Inventaire complémentaire des zones humides et du bocage dans le cadre du PLUi d'Anjou Bleu Communauté

La Commission Locale de l'Eau a engagé en 2021 la consultation des entreprises pour réaliser l'inventaire complémentaire des zones humides et du bocage dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire d'Anjou Bleu Communauté.

À noter que la C.L.E. avait déjà réalisé un inventaire complémentaire des zones humides dans le cadre du P.L.U.i de la Région de Pouancé-Combrée (ex. communauté de communes).



La consultation des entreprises a été déclarée sans suite car une seule offre a été remise et le montant estimatif de l'offre était supérieur au budget de la C.L.E. Il a été décidé d'engager une nouvelle consultation en 2022 sur la base d'un cahier des charges resserré quant aux attendus.

2.8. Gestion quantitative de la ressource en eau – élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (P.T.G.E.)

Le Préfet de la Mayenne a incité à la mise en œuvre d'un « projet de territoire pour la gestion de l'eau ». La C.L.E. a proposé l'élaboration d'un P.T.G.E. à l'échelle du bassin versant de l'Oudon dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

La Commission Locale de l'Eau a validé la feuille de route pour élaborer un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau sur le bassin versant de l'Oudon lors de sa séance plénière du 17 juin 2021.

Le groupe de travail P.T.G.E. a été installé le 19 octobre 2021 et s'est réuni une seconde fois le 30 novembre 2021 pour valider les méthodes et cahiers de charges pour améliorer la connaissance sur les prélèvements agricoles, caractériser les plans d'eau, mettre à jour l'étude des volumes prélevables et élaborer le P.T.G.E.

L'élaboration du P.T.G.E. s'organise de la manière suivante :

- Amélioration de la connaissance sur les prélèvements agricoles (abreuvement, irrigation, lutte contre le gel,...) : diffusion d'un questionnaire à l'échelle du bassin versant de l'Oudon sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre régionale d'agriculture.
- Amélioration de la connaissance sur les plans d'eau : caractérisation des plans d'eau par contact avec les propriétaires et visites sur le terrain, sous maîtrise d'ouvrage de la Commission Locale de l'Eau avec l'appui des techniciens du Syndicat du bassin de l'Oudon pour faire remonter des projets (effacement, aménagement, régularisation, cession,...).
- Mise à jour de l'étude des volumes prélevables de 2015, avec un volet climat et socio-économique (étude Hydrologie Milieux Usages Climat), diagnostic de territoire et élaboration du programme d'actions P.T.G.E. sous maîtrise d'ouvrage de la Commission Locale de l'Eau via un prestataire.

L'élaboration débutera en 2022 pour s'achever à la fin de l'année 2023. Le P.T.G.E. constituera la base du volet de la gestion quantitative du S.A.G.E.

2.9. Projet Régional LIFE REVERS'EAU

La Commission Locale de l'Eau a été associée de 2018 à 2020 à la préparation par la Région des Pays de la Loire d'un projet de financement Européen pour l'environnement et le climat intitulé « LIFE intégré ». La Région a demandé à chaque bassin versant de candidater sur un projet. La C.L.E. s'est naturellement appuyée sur le Syndicat du bassin de l'Oudon, maître d'ouvrage.

Le Syndicat du bassin de l'Oudon a été retenu par la Région pour un projet sur la masse d'eau du Chéran. Cette masse d'eau doit atteindre le bon état des eaux en 2027 alors que les pressions sont multiples (qualité physico-chimique, hydrobiologique, hydromorphologique). Il s'agit d'une approche collaborative et multithématique pour faciliter l'appropriation et l'acceptation des changements à conduire pour le retour au bon état des eaux et à l'adaptation au changement climatique.

La mise en œuvre se déroule de 2021 à 2027 sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat du bassin de l'Oudon.

Extrait du rapport annuel 2021 du Syndicat du bassin de l'Oudon :

	
<h3>Programme LIFE REVERS'EAU sur le CHERAN</h3>	
Lancement du programme	Quelques exemples d'actions
<p>Le Syndicat du bassin de l'Oudon est bénéficiaire associé de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du LIFE REVERS'EAU</p> <p>⇒ Fonds Européens LIFE (instrument financier pour l'environnement) : 50%</p> <p>⇒ pour le retour au bon état des eaux</p> <p>⇒ Projet porté par le syndicat sur les 2 masses d'eau du Chéran amont et aval</p> <p>⇒ Lever les freins aux actions de retour au bon état des eaux (sociologie, mobilisation et participation pour permettre la réalisation de travaux sur les milieux aquatiques, le bocage, l'infiltration de l'eau...)</p>	<p>⇒ Mise en place d'un réseau d'acteurs (rencontre des élus communaux et des AAPPMA)</p> <p>⇒ Mise en place d'une étude sociologique</p> <p>⇒ Préparation de plusieurs zones de travaux sur le Chéran (travaux prévus en 2022)</p>
	

2.10. Autres actions ou réunions suivies par le Président ou la cellule d'animation

Le Président, les Vice-présidents ou la cellule d'animation de la C.L.E. participent à des réunions organisées par divers organismes afin d'assurer le suivi et la coordination des actions entreprises dans le domaine de l'eau sur le bassin de l'Oudon, de la Maine ou Loire-Bretagne.

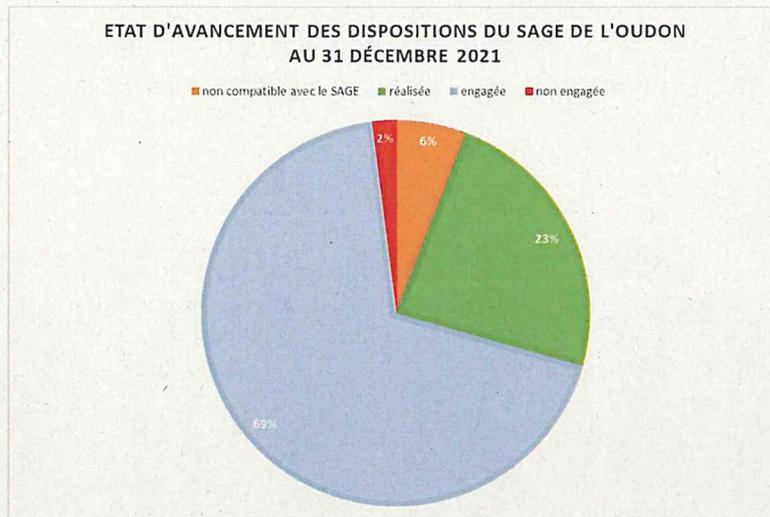
La liste des 30 réunions auxquelles le Président, les Vice-présidents ou la cellule d'animation ont été invités figure en annexe 2.

3. Mise en œuvre du S.A.G.E.

3.1. Tableau de synthèse listant l'ensemble des dispositions du S.A.G.E.

L'annexe 4 présente la liste de l'ensemble des dispositions du S.A.G.E., l'année où elles doivent être mises en œuvre, l'état d'avancement réel et les actions réalisées.

Le graphique suivant synthétise l'état d'avancement des 51 dispositions du S.A.G.E. au 31 décembre 2021.



12 dispositions sont réalisées, 35 sont engagées, 1 n'est pas engagée et 3 réalisées ne sont pas compatibles avec le S.A.G.E.

Les deux règles édictées dans le S.A.G.E. pour la gestion des ouvrages de vannages et pour limiter les effets des imperméabilisations sont mises en œuvre.

3.2. Contrat territorial « eau » multithématique 2020-2022

La Commission Locale de l'Eau en partenariat et en collaboration avec les maîtres d'ouvrages locaux (Départements, Syndicat du Bassin de l'Oudon, communes, associations, ...) ainsi qu'avec les partenaires financiers propose ou participe à l'élaboration des programmes d'actions pour répondre aux enjeux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

La Commission Locale de l'Eau a validé le 13 mars 2020 le Contrat territorial « eau » multithématique 2020-2022 du bassin versant de l'Oudon porté par le Syndicat du bassin de l'Oudon. Ce contrat intègre les actions de la Commission Locale de l'Eau pour la partie des financements de la Région des Pays de la Loire.



Discours de M Michel, Président de la C.L.E.

Une synthèse du CTeau multithématique (carte et tableaux financiers) figure en annexe 7.

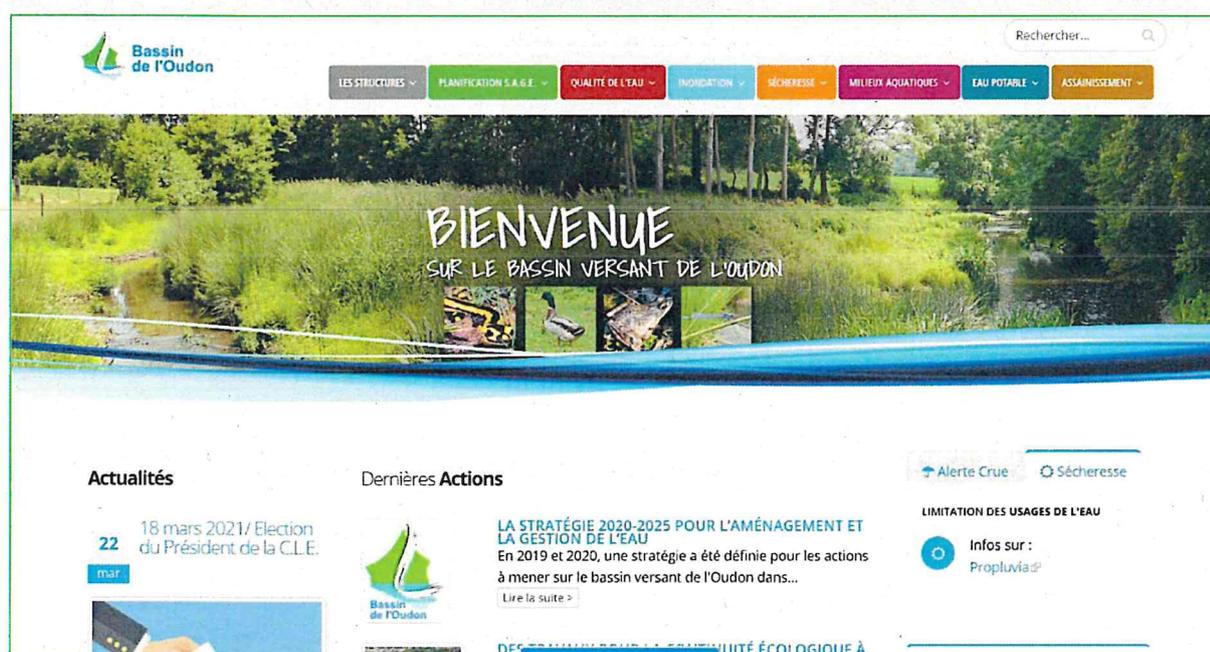
Contrat téléchargeable sur <http://www.bvoudon.fr/portfolio/1348>

4. Actions de communication

4.1. Site internet

Le site Internet www.bvoudon.fr permet la diffusion des documents du S.A.G.E. et l'information sur les actions mises en œuvre. L'objectif est d'informer le grand public sur les réalisations et les résultats obtenus.

Le site Internet dispose d'un accès réservé aux réunions et documents mis en consultation des différentes assemblées (C.L.E. et aux groupes de travail). Il est mutualisé avec le Syndicat du bassin de l'Oudon.



Page d'accueil du site internet

4.2. Newsletter « Inf'eau Oudon web »

Le site Internet est complété par l'envoi d'une newsletter « Inf'eau Oudon web » pour inciter les abonnés à se rendre sur le site et consulter les dernières informations. Le choix est fait dans cette lettre de communiquer uniquement sur ce qui se passe sur le bassin versant de l'Oudon.

Elle est mutualisée avec le Syndicat du bassin de l'Oudon.

En 2021, 3 newsletters ont été créées et envoyées aux acteurs du bassin et autres personnes inscrites (total de 438). Le taux d'ouverture est stable autour de 40%.

4.3. Mise à jour et publication de la page Facebook

Le site Internet est complété par une page facebook mise à jour en interne.

Elle est mutualisée avec le Syndicat du bassin de l'Oudon.

<https://www.facebook.com/bassinoudon/>

Nombre d'abonnés : 525.



4.4. Journée mondiale de l'eau fêtée sur le bassin versant de l'Oudon

Comme chaque année, la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) célèbre la journée mondiale de l'eau dont l'objectif est « d'attirer l'attention sur l'importance de l'eau et de promouvoir la gestion durable des ressources en eau douce ». Habituellement, la C.L.E. incite les structures du territoire à organiser des visites, animations,... à destination du grand public mais, en raison des conditions sanitaires tendues au mois de mars 2021, cela n'a pas pu avoir lieu.

La C.L.E. a tout de même organisé un atelier intitulé « la Fresque du Climat » le mardi 23 mars 2021, réservé aux membres du collège des représentants des élus de la C.L.E. L'installation tardive de la C.L.E. n'a pas permis une franche participation. Les délégués du Syndicat du bassin de l'Oudon ont donc également été conviés.



Dans un contexte d'attentes fortes sur les enjeux du partage de l'eau et d'actualisation des documents de planification (S.D.A.G.E. , S.A.G.E. , P.G.R.I. , ...), les membres de la C.L.E. ont dû en cours d'année 2021 se positionner sur des thématiques variées et complexes. La Fresque du Climat était un préalable qui consistait à réfléchir en petit groupe aux composantes du dérèglement climatique et aux conséquences sur la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Cet atelier a été animé par le CPIE Mayenne Bas-Maine et co-financé par les collectivités du bassin versant de l'Oudon (budget de la C.L.E.), l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire.

5. Évaluation et valorisation des résultats

5.1. Actions menées dans le cadre de l'évaluation du S.A.G.E.

Les missions suivantes ont été réalisées en 2021 :

- mise à jour à l'état 2021 des 20 indicateurs-clés du nouveau système d'évaluation du S.A.G.E. révisé.
- Les bases de données liées aux suivis de la gestion de la ressource, des milieux aquatiques, de la lutte contre les inondations, de la lutte contre les pollutions ont été renseignées régulièrement.
- Le Système d'Information Géographique continue de s'étoffer grâce au partenariat avec GEOPAL et l'IGN.
- La C.L.E. poursuit la fourniture de données qui lui sont propres, notamment celles liées à l'inventaire des zones humides.
- La modernisation de l'outil de suivi des indicateurs du S.A.G.E., des actions menées et pour la valorisation des résultats a été initiée en 2020 (cf. chapitre 5.5.).

5.2. Réseau de points de mesures et protocole de suivi

Le réseau et les protocoles de suivi de la qualité de l'eau sont présentés dans le tableau qui figure en annexe 5.

5.3. Évaluation du S.A.G.E. – modernisation de la valorisation de la donnée par la mise en place d'un logiciel de gestion des données et d'un observatoire de l'eau

La Commission Locale de l'Eau a mis en place depuis sa création en 1998 un système d'information géographique (SIG) pour le suivi des actions mises en œuvre sur le bassin versant de l'Oudon et pour le suivi d'indicateurs de résultats (nitrates, pesticides, biologiques,...). Environ 0,3 à 0,5 ETP sont consacrés chaque année à cette mission « évaluation et administration du SIG ».

L'intérêt du SIG est la localisation géographique de la donnée et sa conservation dans le temps. L'intérêt de l'exploitation des données capitalisées et du suivi des indicateurs est de pouvoir présenter l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques (en C.L.E. annuellement, auprès d'acteurs, en COPIL,...). La C.L.E. et le Syndicat du bassin de l'Oudon disposent ainsi d'un « état des lieux » permanent.

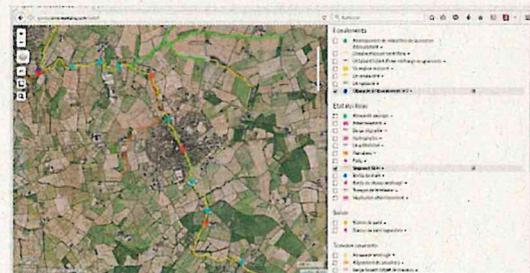
Il a été proposé de faire évoluer cet outil vers :

- Une partie plus opérationnelle pour le suivi des « IOTA » installation, ouvrages, travaux, aménagements et de leur localisation géographique,
- Une partie pour la mise à disposition des données acquises par la C.L.E. et le Syndicat auprès du grand public et pour les aménageurs (exemple des inventaires zones humides, mares, plans d'eau, haies).

Ce projet entre dans le cadre :

- De la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau,
- Du CTE (contrat de transition écologique) porté par le GAL-SUD-MAYENNE,
- Du CTeau multithématique du Syndicat du bassin de l'Oudon.

De nombreux échanges ont eu lieu avec des professionnels disposant de logiciel de gestion de données. Le choix s'est porté sur l'outil « SYSMA » développé par l'établissement territorial de bassin de la Sèvre Nantaise. Cet outil est aujourd'hui utilisé par plusieurs structures de bassin versant en Pays de la Loire.



Sysma est un outil informatique dédié au recueil des données sur les milieux aquatiques et au suivi des travaux. Il facilite la construction et la mise en oeuvre des programmes de restauration des milieux aquatiques sur le bassin de la Sèvre Nantaise. Le passage de l'outil en open-source est prévu début 2021.

Outil SYSMA : ce logiciel web permet de suivre l'ensemble des actions du CTEAU, initialement prévu pour une utilisation milieux aquatiques, il peut être utilisé pour les autres compétences de l'eau. Il est composé d'une interface cartographique : sur chaque point identifié géographiquement, une donnée texte lui est rattachée. Il permet de visualiser les actions, les travaux, les réunions mais aussi la partie finance. L'ensemble des données de travail du Syndicat du bassin de l'Oudon pourront être stockées, valorisées, traitées et archivées sur ce logiciel. L'intégration des données et le développement sur le bassin versant de l'Oudon a été réalisé en 2021.

Outil Observatoire : Il permet de visualiser en direct les données publiques. Il permet le croisement de données. Il sera donc pratique de croiser la donnée pluviométrie et la donnée qualité afin de faire un bilan qualité sur le bassin de l'Oudon. Ces cartographies dynamiques pourront être visibles sur le site du Bassin de l'Oudon.

Pour le moment, chaque année les principaux indicateurs dit « clés » sont présentés sous le format diaporama en Commission Locale de l'Eau et quelques commentaires sont ajoutés au rapport annuel.

Il est proposé de donner plus de visibilité au suivi de l'état des eaux et des indicateurs du S.A.G.E. :

- Associer des commentaires aux données présentées pour expliquer,
- Présentation et validation en Commission Locale de l'Eau plénière,
- Présentation au comité syndical du Syndicat du bassin de l'Oudon pour répondre à une demande des élus du Syndicat du bassin de l'Oudon
- Mise en ligne de la présentation sur le site internet avec le rapport annuel de la C.L.E.,
- Ajout des commentaires à l'observatoire de l'eau pour faciliter la compréhension des données brutes.

5.4. État des eaux et suivi des indicateurs du S.A.G.E.

L'état des eaux et des milieux aquatiques ainsi que le suivi des indicateurs du S.A.G.E. est en annexe 6.

6. Budget et financement

Le Syndicat du bassin de l'Oudon, structure porteuse de la C.L.E., recouvre les participations financières auprès des communes ou des communautés de communes.

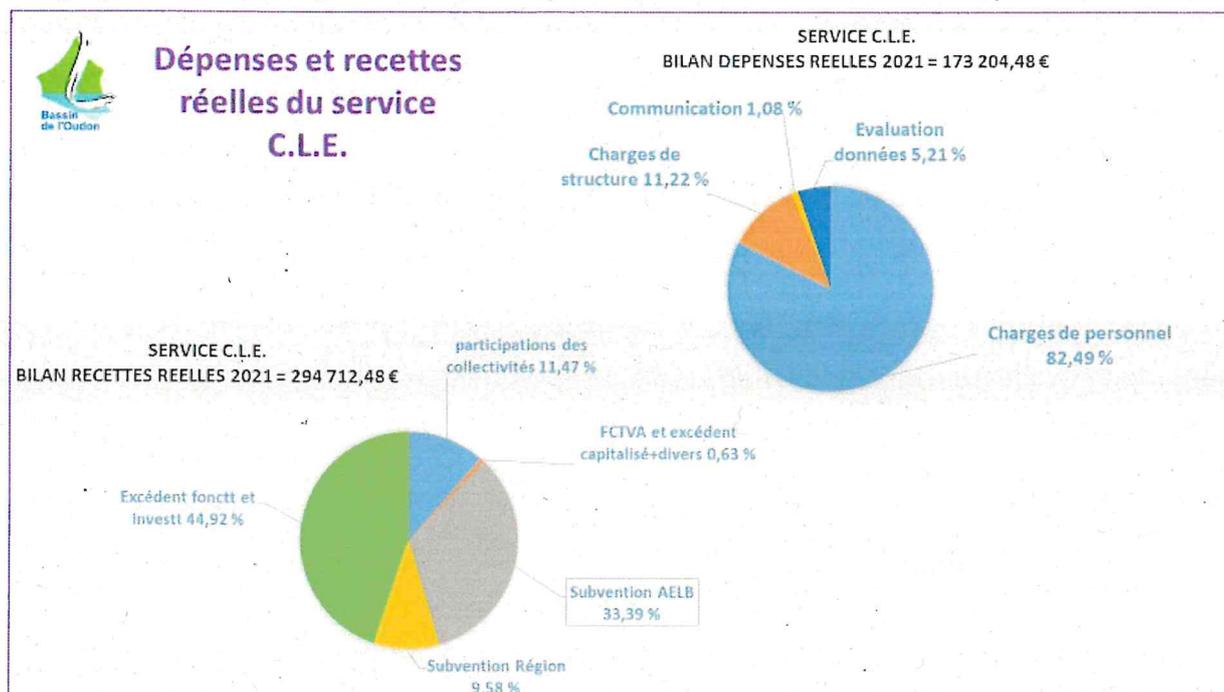
Le total des participations s'élève à 33 800 € en 2021.

Les partenaires financiers du S.A.G.E. et de la structure d'animation de la C.L.E. sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (A.E.L.B.) et la Région des Pays de la Loire.

En 2021, les plans de financement par action sont reportés dans le tableau page suivante (recettes attendues calculées sur les dépenses réelles, il peut y avoir un décalage dans les versements par rapport à l'année budgétaire).

Action	montant total TTC en 2021	aide agence de l'eau attendue		aide Région attendue		A charge de la C.L.E.	
communication	1 871,35 €	50%	935,68 €	30%	561,41 €	20%	374,27 €
évaluation	9 023,36 €	50%	4 511,68 €	30%	2 707,01 €	20%	1 804,67 €
animation de la C.L.E.	162 309,77 €	57%	92 260,00 €	9,86%	16 000,00 €	33,3%	54 049,77 €
TOTAL	173 204,48 €		97 707,36 €		19 268,41 €		56 228,71 €

Les graphes ci-dessous présentent les dépenses et recettes **réelles** du compte administratif 2021.



Pour l'année 2021, le **compte administratif** du budget de la C.L.E. est synthétisé dans le tableau ci-après. Le total des dépenses s'élève à 177 585,30 €, le total des recettes s'élève à 299 093,30 €.

Le résultat global de 2021 est positif de 121 508 euros.

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES BUDGETAIRES	
		DEPENSES	RECETTES
0 11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 790,36	
0 12	CHARGES DE PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILES	141 310,01	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 036,31	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	4 380,82	
22	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT		
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
0 13	RBSMT SUR PERSONNEL		907,46
74	PARTICIPATIONS		33 800,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS		126 658,50
777	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS		
00 2	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		115 319,96
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		171 517,50	276 685,92
RESULTAT		105 168,42	
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES		960,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES -	257,53	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 810,27	
28	AMMORTISEMENT DES IMMOBILISATIONS		4 380,82
0 21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
00 1	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		17 066,56
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		6 067,80	22 407,38
RESULTAT		16 339,58	

7. Analyse – Bilan – Perspectives

7.1. Analyse de l'activité de l'année

L'activité a été marquée par :

- Le renouvellement du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau pour 6 ans,
- L'engagement de la C.L.E. pour élaborer un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (P.T.G.E.),
- L'engagement de la C.L.E. pour réviser le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et organiser la concertation préalable.

7.2. Perspectives à moyen terme

- Consultation des prestataires pour l'élaboration du P.T.G.E. et démarrage de la mission par l'actualisation de l'étude des volumes prélevables de 2015,
- Organisation de la mission de caractérisation des plans d'eau et engagement,
- Consultation des prestataires pour la révision du S.A.G.E. et réalisation du diagnostic de territoire,
- Organisation et lancement de la concertation préalable dans le cadre de la révision du S.A.G.E.

Adopté en réunion plénière de la C.L.E., le 8 juin 2022

Monsieur Louis MICHEL,
Président de la C.L.E.



